



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



13161/10

(OR. en)

PRESSE 229

PR CO 14

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3030<sup>ème</sup> session du Conseil

### Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 7 septembre 2010

Président

**Didier REYNERS**

Vice-premier ministre et ministre des finances et des réformes institutionnelles de la Belgique

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

13161/10

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a approuvé un accord avec le Parlement européen sur une réforme du cadre de l'UE pour la **surveillance financière**.*

*La réforme jettera les nouvelles bases de la surveillance en Europe, remédiant aux carences qui ont été révélées durant la crise financière. Elle prévoit la création à la fois d'un Comité européen du risque systémique (CERS), qui assurera la surveillance macroprudentielle du système financier, et de trois autorités européennes pour la surveillance du secteur bancaire, de l'assurance et des valeurs mobilières.*

*L'accord avec le Parlement permettra à l'ensemble de ces organismes d'être opérationnels comme prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

*Le Conseil a également approuvé des modifications aux modalités de mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE pour permettre la création d'un "semestre européen", à partir de 2011, dans le cadre d'une réforme des dispositions de l'UE sur la **coordination des politiques économiques**.*

*La mise en œuvre de cette initiative améliorera la coordination des politiques économiques des États membres et aidera à renforcer la discipline budgétaire, la stabilité macroéconomique et la croissance, conformément à la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance.*

*Le "semestre européen" est l'une des premières initiatives issues des travaux d'un groupe de travail sur la gouvernance économique créé à la demande du Conseil européen et présidé par son président, Herman Van Rompuy.*

*Le Conseil a eu un échange de vues sur les options concernant les contributions du secteur financier à la suite de la crise financière. Les discussions ont porté sur la coordination des **prélèvements sur les banques** et autres établissements financiers et l'instauration éventuelle d'une **taxe sur les transactions financières**.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>4</b>
--------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES - SEMESTRE EUROPÉEN.....	6
STABILITÉ FINANCIÈRE ET GESTION DES CRISES - PRÉLÈVEMENTS SUR LES BANQUES .....	7
TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES.....	8
RÉFORME DE LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE .....	9
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL .....	10

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

– Grèce - Mesures visant à la réduction du déficit public.....	11
– Commissaire aux comptes extérieur de la banque centrale de Slovaquie .....	11

#### *POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE*

– Programme d'exercices de gestion de crise de l'UE.....	11
--	----

#### *AGRICULTURE*

– Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires.....	12
--	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M. Didier REYNDERS  
M. Bernard CLERFAYT

Ministre des finances  
Secrétaire d'État

### Bulgarie:

Mme Boryana PENCHEVA

Vice-ministre des finances

### République tchèque:

M. Miroslav KALOUSEK  
M. Tomáš ZÍDEK

Ministre des finances  
Vice-ministre des finances

### Danemark:

M. Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN

Représentant permanent

### Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE  
M. Jörg ASMUSSEN

Ministre des finances  
Secrétaire d'État

### Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

### Irlande:

M. Brian LENIHAN

Ministre des finances

### Grèce:

M. Giorgos PAPACONSTANTINO

Ministre des finances

### Espagne:

Mme Elena SALGADO

Vice-présidente du gouvernement espagnol et ministre de l'économie et des finances

### France:

Mme Christine LAGARDE

Ministre des finances

### Italie:

M. Giulio TREMONTI

Ministre de l'économie et des finances

### Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

### Lettonie:

M. Mārtiņš BIČEVSKIS

Secrétaire d'État

### Lituanie:

M. Rytis MARTIKONIS

Représentant permanent

### Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

### Hongrie:

M. Gyorgy MATOLCSY

Ministre de l'économie

### Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances

### Pays-Bas:

M. Jan Kees de JAGER

Ministre des finances

### Autriche:

M. Josef PRÖLL

Vice-chancelier et ministre fédéral des finances

### Pologne:

M. Jan VINCENT-ROSTOWSKI

Ministre des finances

### Portugal:

M. Manuel LOBO ANTUNES

Représentant permanent

### Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

### Slovénie:

M. Franc KRIŽANIČ

Ministre des finances

**Slovaquie:**

M. Ivan MIKLOŠ

Vice-premier ministre et ministre des finances

**Finlande:**

M. Jyrki KATAINEN

Ministre des finances

**Suède:**

M. Anders BORG

Ministre des finances

**Royaume-Uni:**

M. George OSBORNE

Chancelier de l'Échiquier

**Commission:**

M. Olli REHN

Membre

M. Michel BARNIER

Membre

M. Algirdas ŠEMETA

Membre

**Autres participants:**

M. Jean-Claude JUNCKER

Président de l'Eurogroupe

M. Jean-Claude TRICHET

Président de la Banque centrale européenne

M. Philippe MAYSTADT

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du comité économique et financier

M. Lorenzo CODOGNO

Président du comité de politique économique

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES - SEMESTRE EUROPÉEN**

Le Conseil a pris note d'une version modifiée du code de conduite sur la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE, permettant la création d'un "semestre européen" à partir de l'année prochaine, dans le cadre d'une réforme des dispositions de l'UE sur la coordination des politiques économiques des États membres.

La mise en œuvre de cette initiative améliorera la coordination des politiques économiques et aidera à renforcer la discipline budgétaire, la stabilité macroéconomique et la croissance, conformément à la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance. Les modifications apportées au code de conduite ont été élaborées par le Comité économique et financier, comme l'a demandé le Conseil lors de sa session du 13 juillet.

Le "semestre européen" est l'une des premières initiatives issues des travaux d'un groupe de travail sur la gouvernance économique créé à la demande du Conseil européen en mars et présidé par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy. Le but recherché est de renforcer la coordination des politiques économiques des États membres sur la base de résultats attendus.

Le nouveau cycle semestriel débutera chaque année en mars: sur la base d'un rapport de la Commission, le Conseil européen recensera les principaux défis économiques et formulera des conseils stratégiques sur les politiques à suivre. Compte tenu de ces conseils, les États membres réviseront en avril leurs stratégies budgétaires à moyen terme, et dans le même temps, élaboreront des programmes nationaux de réforme décrivant les mesures qu'ils prendront dans des domaines tels que l'emploi et l'inclusion sociale. En juin et en juillet, le Conseil européen et le Conseil formuleront des conseils sur les politiques à suivre avant que les États membres ne mettent au point leurs budgets pour l'année suivante.

Selon le code de conduite révisé, les États membres doivent veiller à ce que les procédures nationales nécessaires soient mises en place pour appliquer ces dispositions à compter de 2011. En outre, en vue de rendre les exigences juridiquement contraignantes, la Commission a annoncé son intention de présenter une proposition de modification du règlement 1466/97<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques

## **STABILITÉ FINANCIÈRE ET GESTION DES CRISES - PRÉLÈVEMENTS SUR LES BANQUES**

Le Conseil a eu un échange de vues sur la coordination des prélèvements sur les banques et autres établissements financiers relevant d'un nouveau cadre de gestion des crises au niveau de l'UE pour le secteur financier.

Les ministres poursuivront l'examen de la question lors d'une réunion informelle à Bruxelles les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, et la Commission devrait présenter une communication à ce sujet.

À la suite de la crise financière, un certain nombre de pays ont introduit des prélèvements sur les banques ou sont en train de le faire, la nature de ces prélèvements variant d'un pays à l'autre. La Commission recommande que l'UE adopte une approche coordonnée de manière à éviter des distorsions de concurrence entre les marchés nationaux, des doubles emplois et l'imposition multiple de prélèvements sur les banques qui ont des activités transnationales.

Lors de sa réunion du 17 juin, le Conseil européen est convenu que les États membres devraient instaurer des systèmes de prélèvements et de taxes sur les établissements financiers; il a invité le Conseil et la Commission à faire progresser les travaux et à en rendre compte en octobre.

## **TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'instauration éventuelle dans l'UE d'une taxe sur les transactions financières.

Les ministres poursuivront l'examen de la question lors d'une réunion informelle à Bruxelles les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.

L'idée d'une taxe sur les transactions financières, qui a été proposée dans les années 70 par l'économiste James Tobin, est réapparue dans le débat politique à la suite de la crise financière. Parallèlement aux prélèvements sur les banques (voir p. 7), elle figure parmi un certain nombre d'idées en cours d'examen en tant qu'élément éventuel d'un nouveau cadre de gestion des crises au niveau de l'UE.

Lors de sa réunion du 17 juin, le Conseil européen est convenu que les États membres devraient instaurer des systèmes de prélèvements et de taxes sur les établissements financiers; il a invité le Conseil et la Commission à faire progresser les travaux et à en rendre compte en octobre.



## **RÉFORME DE LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE**

Le Conseil a approuvé un accord conclu avec le Parlement européen le 2 septembre sur les éléments essentiels de la réforme du cadre de l'UE pour la surveillance du système financier.

La réforme vise à jeter les bases d'une nouvelle surveillance européenne qui remédierait aux carences révélées par la crise financière. Elle comporte la création d'un Comité européen du risque systémique (CERS), qui assurera la surveillance macroprudentielle du système, et de trois autorités de surveillance: une Autorité bancaire européenne (ABE), une Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et une Autorité européenne des marchés financiers.

L'accord conclu avec le Parlement, qui se concentre sur les projets de règlements instituant le CERS et l'ABE, permettra à l'ensemble de ces organes d'être opérationnels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme prévu.

Le Parlement devrait adopter les textes en première lecture lors de sa session plénière qui débutera le 20 septembre. Le Conseil les adoptera alors formellement lors d'une réunion ultérieure, sans autre débat.

**RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL**

Les réunions suivantes se sont tenues en marge du Conseil:

- ***Groupe de travail sur la gouvernance économique***

Les ministres ont assisté à une réunion, le 6 septembre 2010, du groupe de travail sur la gouvernance économique présidé par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen.

- ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont assisté à une réunion de l'Eurogroupe.

\*

\* \*

Pendant le déjeuner, les ministres ont abordé la réforme du Fonds monétaire international et des questions relatives au Conseil des normes comptables internationales.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

#### **Grèce - Mesures visant à la réduction du déficit public**

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2010/320/UE sur le renforcement de la surveillance budgétaire et la réduction du déficit public en Grèce (doc. 12938/10).

À la lumière d'un rapport présenté par le gouvernement grec le 6 août, cette décision modifie la décision 2010/320/UE à certains égards, tout en maintenant le délai de 2014 pour la réduction du déficit grec sous la valeur de référence établie par le traité UE (3 % du PIB).

La décision 2010/320/UE, adoptée par le Conseil le 10 mai, fixe les conditions de l'octroi à la Grèce de prêts bilatéraux d'autres États membres de la zone euro en vue de soutenir la stabilité du pays. Le 2 mai, l'Eurogroupe a conclu que l'accès au marché était insuffisant pour le financement de la dette grecque et a accepté d'activer le mécanisme de soutien à la stabilité.

#### **Commissaire aux comptes extérieur de la banque centrale de Slovaquie**

Le Conseil a adopté une décision agréant Ernst & Young en tant que commissaire aux comptes extérieur de la banque centrale de Slovaquie pour les exercices 2010 à 2014 (doc. [12157/10](#)).

### **POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE**

#### **Programme d'exercices de gestion de crise de l'UE**

Le Conseil a adopté le programme d'exercices de l'UE pour la période 2011-2015. Il détermine la nature et la fréquence des exercices de gestion de crise à mener.

**AGRICULTURE****Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'une directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant les solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients (*doc.* [11146/10](#)).

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

---